

ASSEMBLÉE NATIONALE27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 338

SOUS-AMENDEMENTprésenté par
M. Verny et M. Fayssat

à l'amendement n° 30 de Mme Lebec

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

À la première phrase, après le mot :

« contradictoire »,

insérer les mots :

« réalisée par un collège d'experts nommés à parts égales par le Parlement et le Gouvernement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Renforce l'indépendance de l'étude.